

REVUE  
DE LA  
NUMISMATIQUE  
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

2<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME I.

v. 7-8  
1851-52



BRUXELLES,  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECOQ  
9, RUE DE LA MADELEINE.

1851

NOTICE

SUR

CINQ MONNAIES INÉDITES

FRAPPÉES

A BRUGES, BRUXELLES, DINANT, HUY ET NAMUR.

PL. XIII, FIG. 1 A 5.

---

DENIER FRAPPÉ A BRUGES.

M. Hildebrand, le savant directeur du Musée d'antiquités et de monnaies à Stockholm, nous a communiqué un denier de Baudouin, comte de Flandre, du genre de ceux au sujet desquels M. Thomsen, de Copenhague, a bien voulu nous écrire (1). Il offre une variété très-intéressante, comme on le voit par la description suivante :

*Av.* ✠ BRVGIS..... Temple carlovingien ayant au milieu une croisette.

*Rev.* ✠ BALDVIN MAR. Croix dans un grènetis, et cantonnée d'une petite figure triangulaire, d'un o, d'une croisette et d'un c. — Ar. (Pl. XIII, fig. I.)

Peut-être cette monnaie pourra-t-elle servir de complément à celle gravée à la pl. VII, fig. 2, de ce volume.

(1) Voy. la 1<sup>re</sup> liv. de ce volume, p. 81.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de pouvoir en signaler l'existence à ceux de nos numismates qui s'occupent spécialement des monnaies des comtes de Flandre.

#### DENIER DE BRUXELLES.

Nous venons d'acquérir, pour la collection des monnaies de l'État, à Bruxelles, un denier que nous croyons frappé dans cette ville. Il est d'un type tant soit peu plus récent que celui dont nous avons essayé de donner l'explication, et par conséquent entièrement différent <sup>(1)</sup>. Nous nous empressons de le faire connaître :

*Av.* Dans le champ et entre deux eroisettes : **MONET**⌘,  
entouré de \* **BRV . . . LE.**

*Rev.* Croix cantonnée de quatre globules et inscrite dans un grènetis ; légende en caractères embrouillés et dont nous ne pouvons deviner le sens. (Pl. XIII, fig. 2.)

La première question que l'on se fait en examinant la légende **BRV . . . LE**, est celle de savoir s'il faut y reconnaître Bruxelles, capitale de la Belgique, ou s'il faut y voir le nom de Bruesal ou Brueshal en Allemagne.

Nous n'avons pas, il est vrai, pour répondre à cette question, des arguments si solides que ceux dont nous avons fait usage en revendiquant, pour Bruxelles, les deniers portant *Bruocsella*, et dont M. De Khoene veut doter la ville de Bruesal <sup>(2)</sup>. Ici nous ne pouvons plus

(1) *Revue*, t. V, p. 76.

(2) *Ibid.*, t. VI, p. 442.

soutenir, les documents à la main, que l'orthographe *Bruocsella* ne convient et ne peut convenir qu'à la ville de Bruxelles; nous ne pouvons plus dire que, dans le dépôt dont ces deniers faisaient partie, il est impossible de chercher des espèces provenant exclusivement de l'atelier Bruosal. Pareils arguments nous font entièrement défaut, et nous forcent, par conséquent, à avouer l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons pour déterminer, d'une manière positive et absolue, l'atelier monétaire où ce denier a été fabriqué.

Si, en recherchant cet atelier, on devait s'en rapporter exclusivement à l'orthographe *Bru...le*, il serait difficile de trancher cette question. Le nom de Bruosal, que l'on écrivait en 1000 et 1002 *Bruochsole* ou *Bruchsole* <sup>(1)</sup>, s'écrivait le plus souvent, pendant la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle, *Brussele* et *Bruchsella*; et dans les époques postérieures, cette dernière orthographe prévalut entièrement. Le nom de Bruxelles, orthographié, au x<sup>e</sup> siècle, *Bruocsella* ou *Bruochsella*, était écrit, dans la seconde moitié du xi<sup>e</sup> siècle, *Brucsell* ou *Brussella*. On écrivait donc, pendant la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle, *Brussele* pour désigner Bruosal, et pendant la seconde moitié du même siècle, *Brussella* pour désigner Bruxelles. L'orthographe *Brussele* est par conséquent à peu près la même pour les deux villes pendant l'époque vers laquelle la monnaie en question fut frappée. Ajoutons toutefois que la forme *Bruchsella* est la plus commune pour désigner Bruosal.

(1) SCHANNAT, *Historia episcopatus Wormatiensis*, p. 55, et *Codex Laurehamensis diplom.*, t. I, p. 149, Chartes de 1002.

Le dépôt dont notre denier fit partie renfermait des monnaies belges et des monnaies allemandes. Il n'y a donc, de ce côté, aucun argument à faire valoir.

Malgré un pareil désavantage, nous présumons que la monnaie en question est de Bruxelles : 1° parce que l'existence de l'atelier monétaire de cette ville est déjà constatée pendant l'époque à laquelle ce denier appartient, tandis que l'existence de celui de Brucsal est plus que problématique au XI<sup>e</sup> siècle; du moins on ne nous en cite pas de preuves antérieures à 1722; 2° parce que le type de l'avvers, c'est-à-dire l'inscription *moneta*, semble appartenir au nord de la France et à la Belgique où on la rencontre à peu près disposée de la même manière sur un denier d'Albert, comte de Namur, et sur une monnaie publiée dans la *Revue* (1), tandis que nous ne connaissons aucun exemple semblable pour les monnaies allemandes; 3° parce que le revers présente une légende à lettres embrouillées comme celle du denier que nous avons publié précédemment, et qui appartient incontestablement à Bruxelles; 4° parce que les légendes ne permettent pas d'y voir un nom d'empereur et moins encore le nom d'un évêque de Spire (2), circonstance qui devient inexplicable pour Brucsal, mais qui est très-naturelle à Bruxelles, où ce denier constituait un type de transition entre la monnaie impériale et la monnaie seigneuriale pure, comme il en existe pour d'autres localités belges, et notamment dans les ateliers du pays de Liège.

(1) T. VI, pl. X, fig. 7.

(2) On sait que Brucsal, siège d'une *villa* impériale, fut donné par l'Empereur à l'évêque de Spire en 1050.

Ces raisons nous font supposer que notre denier doit avoir été frappé à Bruxelles. Vers quelle époque l'a-t-il été? Le dépôt dans lequel il fut trouvé comprenait des monnaies du xi<sup>e</sup> siècle. Il n'y a donc pas le moindre doute qu'il n'appartienne à la même époque, et nous croyons qu'il fut frappé vers le milieu du xi<sup>e</sup> siècle, pendant lequel l'orthographe de *Bruocsellæ* était encore adoptée pour se transformer en celle de *Brusselæ*, qui devint la plus usitée. Les personnes peu familiarisées avec la langue latine nous objecteront peut-être que la forme *Brusselæ* se rapproche plus de l'orthographe adoptée parfois pour *Bruesal*, que de *Brusselæ* (Bruxelles). Nous répondrons que *Bru...le* est sur la monnaie au génitif (*moneta Brusselæ* pour *Brusselæ*), et que par conséquent on devait y inscrire *Bru....le*.

Rien d'étonnant que la ville de Bruxelles ait eu de très-bonne heure un atelier monétaire. Cet endroit faisait déjà, en 800, un commerce de blé avec la ville de Cologne, par le moyen de bateaux. Le port de Bruxelles, situé vers cette époque près du pont de Ste-Gudule sur la Senne<sup>(1)</sup>, était l'endroit où s'arrêtaient les bateaux et devint le noyau de la ville<sup>(2)</sup>. Le commerce, déjà développé au ix<sup>e</sup> siècle, dut nécessairement y amener assez tôt un marché et par conséquent un atelier monétaire, qui en fut le plus souvent l'accessoire.

Le pont de Ste-Gudule, qui joue un si grand rôle dans les

(1) Aujourd'hui le pont près du Marché au Poisson.

(2) Voy. WALTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. 1, p. 77, où se trouve reproduit un document de l'an 800 publié par KINDLINGER, *Münsterische Beitrage zur Geschichte Deutschlands*. Ce document jette un grand jour sur la naissance de la ville de Bruxelles.

premiers développements de Bruxelles, semble avoir donné lieu au type local adopté sur les petits deniers frappés en cette ville sous le règne de Henri III, duc de Brabant. La figure dont elles sont empreintes appartient, comme l'a démontré M. De Coster <sup>(1)</sup>, à la ville de Bruxelles. C'est un emblème local tel qu'il en figure sur les monnaies de Douai, de Valenciennes, de Maastricht, etc. Est-ce un signe parlant comme on en voit sur certains sceaux de communes, pendant le moyen âge, c'est-à-dire un emblème dont la signification a plus ou moins d'analogie avec le nom de la commune? Le sceau de Lyon offrait des édifices avec des lions, celui de Pontoise un pont sur l'Oise, celui de Gertrudenberg (*Mont Ste-Gertrude*) un *mont*; celui de Grammont (en flamand Geerartsbergen, *Mont Gérard*) un *mont* avec croix; celui de Bruges (*Bruggen, Ponts*) un château avec pont; celui de Rheden (*roues*) une roue, celui de Königsberg (montagne du roi) un *roi*, celui de Munchenstein (château du moine) un *moine*, celui de Helmont (*Helm, heaume*) un *heaume*, etc., etc. Tous ces emblèmes avaient une analogie plus ou moins forcée avec les dénominations des endroits auxquels ils appartenaient.

La figure dont nous parlions tantôt à propos du denier local de Bruxelles ne pourrait-elle pas être considérée comme un emblème parlant de ce genre <sup>(2)</sup>? N'est-ce pas une espèce de pont vu à vol d'oiseau, ayant à chaque bout

(1) *Rev.*, t. VI, p. 226.

(2) V. ce type. LELEWEL, *Num. du moyen âge*, pl. XX, fig. 41. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, pl. I, fig. 8, *Revue de numism. franç.*, 1840, pl. XXIV, fig. 1.

un cintre? Si on veut décomposer le mot de Bruxelles que l'on écrivait anciennement *Bruocsella* ou *Bruochsella* ou *Brucsellæ*, il n'est pas difficile d'y trouver le mot *brug*, c'est-à-dire le pont qui fut le noyau de Bruxelles.

On voit que notre explication est loin d'être basée sur des documents ou des faits positifs. Aussi n'avons-nous d'autre intention, en la publiant, que de la faire passer comme conjecture.

#### DENIER DE DINANT.

M. Westermann de Bielefeld, qui s'occupe depuis nombre d'années de la numismatique du moyen âge, est parvenu à se former une collection très-remarquable. Jouissant presque exclusivement seul du droit d'explorer toutes les trouvailles qui se faisaient à une époque où personne ne songeait aux monnaies du moyen âge, il a réuni bon nombre de pièces qu'il serait difficile de trouver ailleurs. Dire qu'il est venu nous trouver avec une partie de ses richesses, c'est dire aussi que nous avons largement profité de la permission qu'il nous a donnée de prendre des clichés des monnaies les plus remarquables. Parmi les pièces qu'il nous communiqua, nous reconnûmes le denier suivant :

*Av.* ✠ IILVDIVVICVS. Croix dans un grènetis et cantonnée de quatre globules.

*Rev.* ✠ IN VICO DENV. Même croix. — AR. (Pl. XIII, fig. 5.)

Si la légende du revers doit être lue comme nous la lisons : IN VICO DENA, ce denier est évidemment frappé



à Dinant; et personne, croyons-nous, ne nous fera un reproche d'avoir pris la lettre V pour un A renversé. Des cas semblables se présentent si souvent qu'il nous semble inutile d'insister sur ce point.

La ressemblance du type du denier en question avec celui des deniers de Louis de Germanie (900-911) frappés à Namur et trouvés dans le trésor de Curdale, nous engage à l'attribuer à ce prince (1).

Dinant possédait déjà, sous les Mérovingiens, un atelier monétaire qui a continué d'y exister jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle et peut-être plus tard encore (2). Comme Bruxelles, cette ville exerça de très-bonne heure un commerce actif avec Cologne. C'est par des relations semblables que l'on s'explique très-bien la présence du numéraire belge dans le Nord, où les monnaies allemandes et des Pays-Bas avaient cours, faute d'espèces indigènes.

#### MONNAIE DE HUY.

L'existence, à Huy, d'un atelier monétaire, sous les Mérovingiens, devient tous les jours de plus en plus certaine. Les excellentes publications faites sur ce sujet par MM. Voillemier et De Coster ont dissipé tout doute. Ce dernier surtout a produit les preuves les plus évidentes de son

(1) *V. la Revue*, t. IV, p. 557, n<sup>o</sup> 8.

(2) Les marchands de Dinant jouissaient à Cologne de certains privilèges, en vertu d'une charte qui leur avait été octroyée par Frédéric I<sup>er</sup>, archevêque de Cologne (1099-1151). *V. LA COMBLET, Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. I, p. 508.

existence par la publication d'un triens portant la légende :  
**HOEFT.**

Aujourd'hui nous avons à signaler l'existence d'un autre triens appartenant à la collection de la Bibliothèque royale à Bruxelles :

*Av.* **VVINICARDO.** Profil à gauche.

*Rev.* **HVIO VICO FIT.** Croix à une branche ancrée et posée sur un globule. — AR. (Pl. XIII, fig. 5.)

La qualification de *Vicus* donnée à Huy sur les monnaies carlovingiennes fait supposer que ce triens doit avoir été frappé à une époque qui se rapproche de celle où les rois de la seconde race commencèrent à faire frapper monnaie dans cet endroit. Il n'est peut-être pas inutile de faire observer que l'orthographe *Huio* se rapproche beaucoup plus de l'orthographe moderne que de celle inscrite sur les monnaies mérovingiennes connues de cet endroit.

#### DENIER DE NAMUR.

Parmi les monnaies impériales publiées par M. Cappe, il en est une qu'il n'a pu expliquer, et portant :

*Av.* Dans le champ :  
                                  .M  
                                  VMAS  
                                  C

*Rev.* ✱ IMP. OTTO. Croix dans un grènetis, cantonnée de quatre globules.

CAPPE, t. I, pl. XIII, fig. 218.

Un denier semblable nous a été communiqué, mais ayant une inscription et une légende tant soit peu différentes.

✱ N.

A l'avers on lit : .. VMA et au revers : OTTO REX.  
.C ✱.

(Pl. XIII, fig. 4.) Toutes les lettres y sont très-distinctes sauf celle qui précède la lettre V et qui pourrait bien être un S ou un R ; de sorte que la lecture n'en est pas du tout sûre, et qu'il devient très-difficile de donner l'explication de ce dernier. Si on lit l'inscription d'une manière régulière on aura *Nsumac*, d'où on arrivera peut-être à conclure que la monnaie a été frappée à Nimègue, en supposant que la lettre S soit mal placée et que le C est un G. Si au contraire on la lit à rebours, on aura *Namusc*, orthographe ressemblant à celle de *Namucum* (Namur), qu'on voit figurer sur les monnaies carlovingiennes frappées dans cet endroit ; ou bien on pourra lire *Namu* et prendre le c et le s pour l'abréviation de *civitas*. Si la lettre à peine visible est un R, il n'y a pas le moindre doute qu'on ne doive lire *NAMVR Civitas*.

Les deux endroits ont des titres égaux à la monnaie, si on doit s'en rapporter à leur antiquité. Nimègue, déjà indiqué sur la carte de Peutinger sous le nom de *Neomagus*, fut doté d'un palais sous Charlemagne, qui y résida souvent et y tint ses pâques en 777, 804 et 808. Charles II semble y avoir frappé monnaie. Louis le Gros, Lothaire, Zwentibold et les empereurs Otton I<sup>er</sup>, Otton II et Otton III y résidèrent successivement comme le démontrent les diplômes qu'ils datèrent de cette ville. Cependant aucune publication ne nous a fait connaître une monnaie qui y fut frappée par les empereurs d'Allemagne. L'atelier de Namur, qui fut en activité sous les Mérovingiens, ne nous a pas encore non plus révélé l'existence d'une monnaie impériale.

Impossible donc de se prononcer sur ce point. Néanmoins nous penchons plus pour Namur que pour Nimègue, non parce que la première de ces villes appartient à la Belgique, mais parce que *Namuc* nous semble mieux convenir à Namur (*Namucum*) que *Numac* à Nimègue, désigné dans les documents authentiques sous les formes de *Noviomagum*, ou *Noviogium*, et moins souvent sous celle de *Niumaga* et de *Niumagum*.

Inutile d'ajouter que le type du denier en question semble le faire rapporter au règne d'Otton II.

CIT. PIOT.

